



Genève, le 16 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures en faveur des indépendants à saluer

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) salue les décisions annoncées aujourd'hui en faveur des indépendants. Elle comprend les mesures de reprises par étapes, qui permettent une adaptation à l'évolution de la situation sanitaire, mais aurait souhaité davantage de clarté quant à l'ouverture des magasins.

Lors de sa conférence de presse de ce jour, le Conseil fédéral a enfin annoncé des mesures de soutien aux indépendants indirectement touchés par les restrictions imposées par les autorités dans le cadre de la pandémie du coronavirus. Les indépendants ayant un revenu soumis à l'AVS compris entre 10'000 et 90'000 francs pourront recevoir une aide plafonnée à 196 francs par jour. Cette extension de la couverture allocation perte de gain (APG), rétroactive au 17 mars, est prévue pour durer au maximum deux mois et s'éteindra avec la levée des restrictions. Cette aide, anticipée sous différentes formes par certains cantons, était très attendue et demandée par la FER depuis de longues semaines. Elle couvre la grande majorité des indépendants, ce qui est une excellente nouvelle, même si l'effet de seuil induit est à déplorer.

En revanche, la FER regrette que ses revendications en faveur des dirigeants salariés de leur propre entreprise n'aient pas été entendues. Ce point sera probablement réglé par la voie parlementaire, des travaux ayant d'ores et déjà été initiés à ce sujet. La FER les suivra avec attention.

La sortie de crise en trois étapes, telle que préconisée par le Conseil fédéral, permet une adaptation à l'évolution de la pandémie, ce qui est absolument indispensable, la santé de la population et des travailleurs étant prioritaire. La première étape, prévue le 27 avril, ouvre cependant un vaste champ de questions, notamment en lien avec les magasins alimentaires qui seraient désormais autorisés à vendre l'ensemble de leur assortiment, soit également des biens qui ne sont pas de première nécessité. La FER craint une distorsion de concurrence avec les autres magasins et commerces, qui sont parmi les premières victimes économiques de cette crise. Ceux-ci devront attendre le 11 mai pour ouvrir leurs portes, en présentant un concept de protection des clients, dont on ne connaît pas encore les prérequis. «Nous attendons de la part des autorités des précisions sur ces zones d'ombre avec une attention particulière en faveur des petits commerçants», demande Ivan Slatkine, président de la FER.

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) en bref

La FER est une association patronale faîtière romande, qui regroupe six membres: la Fédération des Entreprises Romandes Genève, la Fédération Patronale et Economique (Bulle), l'Union patronale du Canton de Fribourg, la Fédération des Entreprises Romandes Arc jurassien, la Fédération des Entreprises Romandes Neuchâtel et la Fédération des Entreprises Romandes du Valais. Elle est la seule organisation interprofessionnelle romande d'employeurs à être consultée par le Conseil fédéral sur les projets de lois et d'ordonnances. Elle se prononce à ce titre sur plus d'une soixantaine de procédures par an, et ses observations sont fréquemment citées par les autorités fédérales.

Contacts:

Ivan Slatkine, président – 079 301 40 84 – ivan.slatkine@fer-dg.ch

Blaise Matthey, secrétaire général – 079 628 11 91 – blaise.matthey@fer-dg.ch

www.fer-sr.ch